### CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDOLAS

## Procès-verbal de la séance du vendredi 15 septembre 2023

<u>Présents</u>: Alexandra AMIEL, Sylvie AYGLON, Éric BALMES, Véronique BONNAURE, Maxence BOYER, Mathias DALZON, Stéphanie DELEUZE, Loïc DUCROS, André FORGET, Julien MAGNIN, Jean-François THIBON, Valentin THIBON.

Absents excusés: Olivier BLOT, Michel DAYRE, Éric GARREL,

Pouvoirs: Olivier BLOT à André FORGET, Michel DAYRE à Éric BALMES

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h10.

Désignation du secrétaire de séance : Stéphanie DELEUZE.

### Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu du conseil municipal du 23 août 2023.

#### 1. Actualité des syndicats (SICTOBA, SDE, ADN)

Le Conseil Municipal est informé des dernières actualités :

ADN : Les travaux d'installation de la fibre devraient être terminés au second semestre 2024. Les oublis de branchements ont été régularisés.

SEBA : Bilan de mi-année, un nouveau directeur vient d'être nommé. Il sera notamment chargé de proposer une refonte substantielle de la gestion du syndicat.

SICTOBA : Plusieurs municipalités ont exprimé leur désaccord concernant la suppression du service de ramassage des encombrants.

# 2. Projet Ferme des Bois-Attribution des lots du marché de travaux pour la création d'une ferme communale à vocation pédagogique (délibération)

Les réponses aux appels d'offres, dépouillées par le Maître d'Œuvre, ont été présentées au conseil.

Après en avoir délibéré, Loïc DUCROS et Sylvie AYGLON n'ayant pas pris part au débat et au vote, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, par 12 voix, décide d'attribuer les marchés de travaux pour la réalisation d'une ferme communale à vocation pédagogique aux entreprises suivantes :

- Lot nº 1 : DEMOLITIONS / MACONNERIE / FACADES / V.R.D : SARL DUCROS ET FILS
- Lot n° 2: CHARPENTE BOIS / COUVERTURE BACS / BARDAGE: SAS MOULIN CHARPENTE
- Lot n° 3: MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES BOIS/SERRURERIE: SARL ATBR
- Lot n° 4: PANNEAUX ET PORTES FRIGORIFIQUES: AXIMA REFRIGERATION
- Lot n° 5: PLAFONDS / DOUBLAGES / PLAFONDS / PEINTURE: SCOP TOGNETTY SECOND ŒUVRE
- Lot n° 6: CHAPE / CARRELAGE: SAS CHOLVY Thierry et Fille
- Lot n° 7: CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRE: SAS ESTEVE FRERES
- Lot n° 8 : ELECTRICITE : SARL ARDECHE ELEC

Délibération n° 230915-01 adoptée par 12 voix pour, à l'unanimité des votants, présents et représentés.

# 3. Taxe d'habitation : Taxe sur les logements vacants (TLV), Taxe sur les résidences secondaires (THRS) (délibération)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Chandolas figure dans la liste publiée des communes "en tension" où la taxe sur les logements vacants (TLV) est appliquée. Il expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1407 du code général des impôts permettant en contrepartie de majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de majorer de 50% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Délibération n° 230915-02 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 4. Travaux: voirie chemin de la Vignasse (délibération)

Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement pour les travaux de voirie comportant l'élargissement de la voie, la stabilisation de l'accotement et l'aménagement de places de stationnement prévus sur la Voie Communale chemin de la Vignasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le tableau de financement proposé et mandate le Maire pour solliciter une aide auprès du Conseil Départemental

Délibération n° 230915-03 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 5. RPI du Chassezac – Règlement intérieur (délibération)

Loïc Ducros, premier adjoint, présente au Conseil Municipal le projet de mise à jour du règlement intérieur et de l'accueil périscolaire, cantine et garderie, du RPI du Chassezac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de règlement intérieur et d'accueil périscolaire pour la rentrée 2023/2024.

Délibération n° 230915-04 adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6.	Points des commissions

Néant

### 7. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.